NARU,

FILS DE CHINKI,

HISTOIRE COCHINCHINOISE

Qui peut ſervir à d'autres Pays, & de ſuite à celle de CHINKI ſon pere.

Æqué Pauperibus prodeſt, Locupletibus æqué.
Horat. Epiſt. I

A LONDRES.

M DCC LXXVI.

AVERTISSEMENT
NECESSAIRE.

TOut le monde connoit, des Terres Auſtrales, au Cap de Spitzberg, les fâcheuſes diſgraces du bonhomme CHINKI. On ſçait comment, père de vingt-quatre enfans, harcelé par les Collecteurs des impôts, fixés depuis peu en argent, au lieu qu'ils étoient ci-devant en nature, accablé par la misère, mis en priſon pour avoir tué deux Gazelles qui venoient manger ſon riz, puis, attaché au carcan, pour avoir oſé ſe défendre contre l'un

des Vernisseurs du Château, dont il avoit reçu un souflet, il résolut enfin de quitter son vallon de Kilam, & de venir avec Naru son fils cultiver les Arts dans la Province de la Cochinchine. Tout l'univers sçait, comment cherchant à placer ce fils dans quelque métier, il ne trouva qu'un Tailleur élégant qu'il prit pour un Seigneur, lequel lui dit que son fils ne pouvoit être reçu Maître, parce qu'il étoit étranger, un Boulanger qui lui exposa que Naru n'étoit pas fils de Maître; un Pâtissier qui lui demanda si son fils n'étoit pas du moins fils à Maître; un Cordonnier qui avoit déjà un apprentif, & qui n'en pou-

voit avoir deux ; un Bonnetier qui citoit un Réglement ſur les bonnets, *fait par un homme qui n'avoit pas de tête* ; un Vinaigrier qui n'avoit pas ſept ans de Maîtriſe, pour pouvoir former un apprentif à faire de la moutarde ; un Potier dans la communauté duquel il n'étoit pas permis d'apprendre à faire des pots à plus de dix perſonnes, par an ; un Vîtrier, contre les croiſées duquel il alla ſe briſer la tête, & qui lui demanda 900 thaels, pour apprendre à Naru à couper du verre ; un Serrurier qui avoit fait dans ſon métier des choſes admirables, & qui ne pouvoit être Maître. Tout le monde ſçait en-

fin p r quel hazard CHINKI, introduit dans la Salle des Audiences, & dans celle des Maîtrises, vit présenter des *chef-d'œuvres*, qu'on exigeoit, & qui devenoient inutiles, parce qu'il en falloit racheter le prix ; des Tabletiers, des Corroyeurs, des Cordiers, des Doreurs, des Peintres, & des Vernisseurs qui se disputoient le droit de travailler à la fabrique des fouets, &c. des Lapidaires, des Orfêvres, des Merciers, qui se contestoient à qui auroit le droit de vendre les pierres, &c. On est en général dans l'opinion que CHINKI, ne pouvant donner à Naru aucun métier, se détermina enfin à en

faire un domeſtique, en même tems qu'il faiſoit de DINKA ſa fille une marchande de croquets, ſur les boulevards de la Capitale de la Cochinchine. Une ſeule choſe ſur la quelle on a été juſqu'ici induit en erreur, (& elle eſt importante à la poſtérité) c'eſt cette circonſtance, que NARU aſſaſſina ſon Maître pour bruſquer la fortune & ſe tirer de la ſervitude, & qu'il périt dans les ſupplices. La plûpart des anecdotes ſont fauſſes; le Siécle dernier s'en plaignoit déjà; & preſque tous les Livres ſont menſongers. On ſe croit ici obligé de réhabiliter la mémoire de Naru, & d'informer le Public du reſte de la vie de cet infortuné fils du meilleur des

pères de toute la Cochinchine ; qu'un Auteur impitoyable a fait passer sur l'échafaut, au moins vingt ans plutôt qu'il n'y fût porté. On a fait parvenir par un Grand du pays, par un Tlam-ma-es-na-kin-zé-zi-ko, toutes les pièces qui vont composer cette histoire sur la fidélité duquel on peut compter, bien mieux que sur celle des mille & une Nuits, des mille & un Contes, &c. On a réparé ici une grande lacune qui se trouvoit dans la vie privée de Naru, comme l'abbé de la Bl... a rempli celles de Tacite; comme l'abbé de V.... faisoit ses sièges historiques; c'est tout dire: on s'est attaché aux grands modèles.

NARU,

FILS DE CHINKI,

HISTOIRE COCHINCHINOISE.

CHAPITRE PREMIER.

Dans quel Service fut Naru ; ce qu'il y fit.

NARU étoit entré au ſervice, a dit l'auteur de chinki, & il y étoit placé dans le plus bas dégré de la ſervitude: l'Hiſtorien de Chinki ſe trompe, & abuſe le Public. Naru fut au ſervice d'un Ca-da-ku, c'eſt-à-dire, d'une ſorte de Fermier Général de la Cochinchine: & c'eſt-là qu'il vérifia cette réfléxion de la Marchande de croquets: *Sçait-on juſqu'oú il montera.*

Il ne tarda pas à ſentir l'importance de ſa place, & comme volontiers, les Maîtres ne ſont que les originaux de leurs Laquais, la copie ſe trouva reſembler ſi fort à l'original, que Naru ſe vit adreſſer autant de Vers, de Madrigaux, de Stances, qu'au Financier, & qu'il ſe crut lui-même devenu en quelque ſorte un Ca-da-ku, car d'ailleurs, il étoit rond, & avoit aſſez peu d'eſprit, pour vouloir, comme ſon Maître, en tenir chez lui quelque Bureau, ſi le cas devoit y écheoir un jour.

Une Femme d'un air fort humble, vint d'abord le trouver. Je demeure, dit-elle, dans un Vallon.... Seroit-ce le Vallon de Kilam, le plus délicieux des vallons? Non, dit la Bonne: ma chaumière eſt placée dans la vallée de Lam-chou, ſur les rives de la Mer, & c'eſt donc un grand malheur, qu'une poſition ſi heureuſe! J'ai été puiſer de l'eau à trente pas de chez moi, pour faire ma ſoupe, & des Al-zis ont inveſti ma maiſon; ils ont enlevé ma marmitte, ils m'ont chargée de cordes,

ils m'ont entraîné dans un ſouterrein fort éloigné, ils m'y ont nourrie une année entière & un jour, ſur la paille de ſégle, avec de l'eau douce, pour expier, diſoient-ils, le crime que j'avois fait de puiſer de l'eau ſaumâtre. Cela n'eſt-il pas bien dur Monſ. Allez, ma bonne, dit Naru, vous ſerez ſatisfaite; & il lui fit obtenir un petit *trager*, c'eſt-à-dire, la permiſſion de vendre le ſel de tous les pots au feu de ſon canton, ſur le bord de la Mer, à un prix exceſſif.

CHAPITRE II.

Naru ne peut obliger un Auteur.

NAru, comme on voit, pour être enyvré de ſa place, n'étoit pas encore corrompu par elle : ſon ame ne s'étoit pas encore fermée à la pitié. Il avoit conſervé dans ſon cœur de cette humanité, qu'on ne conſerve ailleurs que dans les livres. Mais cette ſenſibilité de l'ame ne dura pas

toujours. Un Jeune-homme vint implorer ſa protection quelques jours après : en le voyant, Naru d'un air de grandeur protégeant, lui demanda : de quoi s'agit-il, mon Ami ? Le Jeune-homme lui répondit fort humblement : M. je ſuis un pauvre diable, aſſez mal nourri, & pas trop bien vêtu, comme vous voyez [au reſte, Homère ne l'étoit pas mieux] mais ce n'eſt pas tout-à-fait ma faute ; car faiſant aiſément ma brochure de dix feuilles, par mois, ſoit Drame larmoyant, Héroide, Epitre en vers, Réfléxions, Romans, ou Critiques, je devrois être mieux : mais ces chiens de Libraires ſont des eſpèces de Corſaires, qui traitent en eſclaves les créateurs mêmes de leur fortune. Je m'en rapporte là-deſſus au R. P. Nau-lu, notre miſſionnaire, au R. P. G .. &c. Il arriva donc qu'un de ces jours, je reçus d'une perſonne qui aime les Lettres & les protège, dans un paquet de livres, aſſez d'étoffe, pour me faire des culottes, dont j'avois grand beſoin, & pour lequel

ſervice, je lui eûs fait une dédicace, où je l'aurois comparé à Mécène, favori d'Auguſte, comme le Grand Corneille comparoit lui-même Montauron à Auguſte. J'allai pour retirer mes livres d'une petite chambre; ils me furent refuſés; on me dit qu'ils étoient contrefaits. Mes culottes furent renvoyées aux Douanes de l'Empire; on me les ſaiſit, parce que je n'avois pas déclaré qu'un Protecteur des Lettres m'envoyoit des culottes. Il eſt un peu dur d'être obligé de faire de ſemblables déclarations. Monſieur, il faut ſuivre les lois du pays où l'on eſt; il faut les reſpecter; & ſe conformer aux Réglements, dit Naru. Je ne ſçais que faire à cela. Mais, M. un Auteur comme moi, qui ſçais mot pour mot les quatre poëtiques, & n'ai jamais pu faire une Tragédie ſupportable, devois-je auſſi ſçavoir les Reglements de la Ferme de Bulo-cambi? Devois-je penſer qu'il y eût d'autre perſonne à informer que mon Tailleur, que j'avois de quoi me faire des culottes?

Au ſurplus, dit Naru, les culottes ne ſont pas notre partie; pourvoyez-vous ailleurs.

CHAPITRE III.

Il donne des audiences.

LE fils du Bon-homme Chinki, tantôt obligeant, tantôt dur, vit bientôt ſon Bureau ſe remplir de perſonnes de tout état, qui imploroient la protection du Secretaire. L'affluence fut ſi grande, qu'il réſolut de ne plus donner ſes audiences qu'à certaine heure fixe, & dans les limites d'un certain tems. Toutes les Chroniques de la Cochinchine vantent l'heureuſe facilité avec laquelle, en moins d'une demi-heure, il avoit entendu deux cens perſonnes, réſolu cent difficultés, levé deux mille obſtacles, adopté vingt projets, répondu à ſoixante placets, fait eſpérer dix graces, refuſé cent ſervices. O Naru! l'heureux, le bon Se-

crétaire ! Mais il n'eſt de *Sejan* ſi bien dans la faveur de ſon maître, qui ne puiſſe décheoir. Le Ca-da-ka-ku cultivoit une jeune Dame qui elle-même cultivoit les bons offices du Ca-da-ka-ku pour certaine affaire. Elle s'étoit adreſſée d'abord ſuivant l'uſage, au confident du bon Financier. Elle comptoit un peu ſur le maître, & beaucoup ſur le valet. Il étoit donc aſſez naturel, que réſervée pour le premier, elle le fût un peu moins pour le ſecond; c'eſt ce qui arriva. Le Ca-da-ka-ku en eut vent ; ſa jalouſie en fut irritée ; ſa fierté fut piquée ; & le fils du bon-homme Chinki, l'habile Secrétaire fut congédié.

CHAPITRE IV.

Naru entre dans un Couvent de Talapoins.

QUe vais-je faire, ſe diſoit Naru, en parcourant les rues boueuſes de la Capitale de la Cochinchine ? Que ces

maisons sont mal rangées encore & mal alignées : mais la nuit fut longue, le jour ne fait que pointiller. Où retrouverai-je un Bureau pour donner audience, & de jeunes Dames à protéger ? Si je pouvois rencontrer Dinka ma sœur, la marchande de croquets ! Tout occupé de ces pensées, il entre dans un Temple pour faire sa prière au *Tyen* le Dieu de ses ancêtres. Naru prit une chaise : mais lorsqu'il s'agit de la payer, Naru n'en trouva pas la valeur. Le portier du Monastère en fut étonné : quoi, dit-il, vous n'avez pas une coquille ! Vous êtes grand & fort ; venez donc avec nous. Sçavez-vous manier la bêche & le rateau ? Oh ! oui, dit Naru : j'ai cultivé dans ma jeunesse les vallons de Kilam Venez donc. Naru fut occupé pendant quelques jours à former des parterres émaillés, à ratisser de superbes allées, dans les plus belles charmilles du monde. Un travail aisé lui procuroit une nouriture abondante, au sein de la pauvreté. Les exercices du corps qui lais-

ſent peu de vuide à l'eſprit, rendoient preſque ſon nouvel état préférable à celui qu'il venoit de quitter. Il n'avoit pas aſſez de loiſir pour former des projets de grandeur & d'ambition; ni aſſez le tems de réfléchir, pour ſe trouver malheureux dans ſa condition. Quand il eût gagné la confiance des habitans de cette enceinte; un Talapoin en dignité lui parla à peu-près en ces termes: „ je ſuis content de vos ſervices; mon ami: nous nous ſommes voüés à la pauvreté; & n'avons guères pu conſtruire ſur nôtre emplacement pour plus de cent mille thaels de revenus en batiments. Mais la Providence eſt grande, & nos petits ſoins ſuppléent. Je veux maintenant vous apprenpre à faire avec nous de l'eau de *Semracſed*. Quelle eſt cette eau; dit Naru? Je ne ſçais point faire d'eau, & quel profit y-a-t-il à faire de l'eau? Quel profit? Vous l'apprendrez; quand vous remplirez avec nous de grands paniers; de fioles de cette eau. Quel profit? Ignorez vous donc que

nous débitons pour trente mille thaels de cette eau, par chacun an? Naru ne s'en fit pas dire davantage, & il demanda à faire de l'eau de Semracsed. Il fut bientôt aussi habile que ses maîtres, dans la composition de cette eau spiritueuse. Mais les habitans de cette enceinte souvent en discorde, se querellerent un jour plus vivement que de coutume, & se battirent à coups de poings. Naru osa prendre parti pour les Thaous, contre les Chou-Floux, & Naru fut encore congédié.

CHAPITRE V.

Il a quelque volonté de se faire Porteur-d'eau.

Pour cette seconde fois, où irai-je, où trouverai-je jamais une cuisine semblable à celle dont on me chasse? Naru disant ces mots, entend crier, *eau*, *eau*. Ah! bon, j'en sçais faire; le *Tyen* soit loué. Il alla sur le champ aborder le crieur d'eau. Il étoit embarassé dans une sarcelle

qui tenoit ſuſpendus à ſes côtés deux vaſes d'eau. Vous faites donc, ami, lui dit il, de l'eau de ſemracſed. Allez, vous rêvez, je ne fais point d'eau ; je vais la chercher. Bon, voilà qui eſt encore plus facile, dit Naru : & pour combien d'argent ſe vend-il de votre eau dans la Capitale de la Cochinchine ? Pour quarante mille Thaels chaque jour. Chaque jour, juſte Ciel ! Voilà une eau, qui eſt encore d'un plus grand débit que celle de ſemracſed. Mon ami, je veux dès cet inſtant, devenir votre compagnon, faire votre commerce, car ſans doute, il n'y a point ici de ces vilaines maîtriſes, de ces fâcheux apprentiſſages de règle, que mon père a tant rencontré. Pour quarante mille thaels par jour ! Tudieu quel commerce d'eau qu'il ne faut qu'aller puiſer ! Et voulez-vous, lui demanda le porteur, faire le commerce de l'eau épurée ou non épurée, filtrée, ou non filtrée de la Ne-mar qu'on nomme Ne-ſei, ou même de la Ne-ſei proprement ? Je n'entends pas cela. Eſt-ce de

l'eau imprègnée des ordures des Scorbutiques, des Fiévreux, des Paralytiques, des Asmatiques, des Hippocondres, des Rachityques, que vous voulez vendre? Ou est-ce de l'eau chargée seulement de la boue des plus sâles ruisseaux, des immondices des cuisines, qu'on laisse un peu déposer sur le sable, & qui après cela flatte si agréablement le palais? Cette explication faite, Naru crut comprendre que cette eau ne valoit pas celle de *Semratsed*, & ne voulut plus de ce commerce qui l'instant d'auparavant lui avoit paru si facile & si avantageux. On parla à Naru, d'un Sçavant qui avoit fait un projet admirable pour amener dans la Capitale de la Cochinchine les eaux d'une petite rivière voisine. On lui dit que ce projet n'avoit surtout pu réussir, par ce que le nom de la rivière n'étoit pas agréable à l'oreille.

CHAPITRE VI.

Naru va à la Comédie & à l'Opéra. Ses idées singulières dans cette occasion.

IL se transporta à plusieurs bureaux d'adresse où il donna son nom. Il passa devant un bel édifice qu'on lui dit être destiné à loger trois cent aveugles. De la somptuosité pour des aveugles se dit-il ! mais quand il fut entré, il fut encore plus étonné de voir que ces aveugles n'occuppoient que les greniers de ce palais élevé pour eux. Il avoit amassé quelque argent chez les Talapoins, il voulut assister aux spectacles. A peine put-il acheter le droit d'y entrer. Son juste-au-corps fut déchiré ; & un Soldat de la garde le tança rudement. Il ne concevoit pas que ce fussent là les préliminaires d'une Comedie où il venoit pour rire. En pénétrant dans l'interieur, il fut frappé de la profonde obscurité qui y regnoit. Il s'écria qu'on l'avoit trahi, &

dans sa simplicité s'imagina que le billet hyérogliphique qu'on lui avoit donné étoit une espéce de lettre de cachet pour le faire descendre au cachot. Il se consola un peu, quand il vit qu'il ne manqueroit pas de compagnons d'infortune dans ce cachot. On y crioit de toute part, *ah! j'étouffe*. On y étouffoit en effet. On y soufflоit ; on y haletoit ; on étoit près d'expirer, tant on étoit pressé. Naru ne voyoit encore là rien de comique : l'obscurité se dissipa peu à peu : les Acteurs parurent : Naru pleura amèrement ; & cependant il étoit venu ce jour-là pour rire à une pièce nouvelle, qu'on appelloit *Comédie*. C'étoit un nouveau genre introduit sur le théâtre de la Cochinchine, qui avoit ses frondeurs & quelques partisans. Plusieurs en faisoient honte à leurs Auteurs, comme de la naissance d'un bâtard ; d'autres prétendoient que ce bâtard devoit être légitimé par la Nation. Naru fut ému, touché, passa de la tristesse à la joie, & sortit intéressé pendant deux heures, les yeux

baignés de larmes, & content, sans prendre aucun parti parmi les disputans.

On lui parla d'un autre spectacle plus grand, où l'on étoit plus à son aise; il voulut le voir dès le lendemain. C'étoit l'Opera de la nation. On lui dit qu'il pourroit bien rencontrer parmi les Nymphes dansantes de ce séjour, sa chère Dinka, la Marchande de croquets. Ce fut pour lui un nouvel éguillon : il s'y trouva bien, à l'obscurité près, à laquelle il commençoit de s'accoutumer. Bon! se disoit Naru: je suis ici à mon aise; mon attention sera entière. Je veux écouter attentivement, & bien comprendre, afin de raconter ces merveilles à mes chers Compatriotes du Vallon de Kilam, si j'ai encore le bonheur de les revoir.

La Scène s'ouvrit par un grand bruit de symphonie. Tout cela frappa Naru deux à trois minutes, & ne lui parut plus qu'un bruit confus, un vrai charivari. Une femme charmante, les cheveux épars, se mit à chanter. Naru plein d'in-

térêt pour sa figure, son air de Déesse, s'efforçoit d'écouter, & ne pouvoit entendre : il donnoit au diable la musique qui étouffoit la voix d'une personne qui l'intéressoit tant. Une seconde femme s'avança sur la scène, puis une troisième, une quatrième : même intérêt ; mais il n'entendoit rien de ce qu'elles chantoient. Il resta cependant, attendant toujours le moment d'avoir du plaisir. Ces mots *Sake si-apoda-chou-allekeke*, qu'on pourroit traduire en notre langue par ceux-ci : déplorables, lamentables, ardeur, fureur, ame, flamme, raisonnoient seulement à ses oreilles de tems en tems, sans qu'il pût jamais saisir aucun sens. La pièce alloit finir, il n'avoit pu en comprendre assez nettemeut le sujet. Il s'imagina que la musique qui n'est que l'art imitatif des accens de la nature, devoit du moins le lui expliquer & lui faire trouver cette énigme ; il s'y arrêta spécialement, & ne put jamais deviner. Il changeoit souvent de position ; se frottoit les yeux : il bail-

ſoit beaucoup. Quelqu'un qui ſe trouvoit à côté de lui, frappoit, avec éclat, ſes mains l'une contre l'autre; il s'écrioit: que cela eſt beau! que cela eſt beau! *to-kao*. Naru oſa lui demander, en bâillant, ce qu'il trouvoit donc là de ſi beau? La muſique, Monſieur, la muſique du célèbre *Mua-raé*. Mais que dit cette muſique, ajoûta Naru? je ne peux la comprendre. Je le crois bien, dit notre admirateur, Monſieur n'eſt pas Muſicien. La Muſique n'eſt done que pour les Muſiciens? Mais la nature parle à tous les hommes. Les ſons de la pitié, de la frayeur, de l'indignation, de la colère, de la ſenſibilité, ſe font entendre & diſtinguer depuis les Vallons de Kilam juſqu'aux Vallons de Lam-chou; & votre muſique n'eſt donc pas une imitation des ſons de la nature? L'admirateur du célèbre *Mua-raé* hauſſa les épaules, & regarda Naru d'un air de mépris. Celui-ci s'en apperçut bien. Il lui demanda cependant de nouveau, s'il avoit pu enten-

dre les paroles que tant de belles femmes ſous la forme de Déeſſes, avoient chanté; & il lui avoua que pour lui, il n'en avoit jamais pu ſaiſir une ſeule phraſe, un ſeul vers entier. L'admirateur avoua qu'il n'avoit pas mieux entendu. Pluſieurs ſpectateurs voiſins en dirent autant, & comme les Liſimon du théâtre, *& moi de même.* Or comment, dit alors Naru à l'admirateur, pouvez-vous trouver une muſique excellente, ſi vous n'entendez pas les paroles ſur leſquelles elle eſt faite? N'eſt-il pas vrai qu'il faut que la muſique ſuive le ſens des mots, des penſées, & que ſon objet eſt d'ajoûter à leur expreſſion? On répondit à Naru, qu'il ſuffiſoit de ſavoir que la muſique étoit d'un grand homme. Il répondit qu'il valoit mieux ne juger ce grand homme que par la muſique; que les grands hommes faiſoient ſouvent de petites choſes, & que les laquais valoient ſouvent mieux que les maîtres; & il ſe cita en exemple lorſqu'il étoit le Secrétaire du Financier: &

l'on se mit à rire sur le compte du pauvre Naru.

CHAPITRE VII.

Il retrouve Dinka sa sœur, sur les Boulevards.

NAru alla voir après le Spectacle, ces remparts brillans par un si grand luxe, où il se rappelloit que le bonhomme Kinki son pere, avoit laissé sa sœur, la Marchande de croquets. Il entra dans une de ces galeries ornées de glaces & de lustres, qu'on nommoit alors des Caffés, quoiqu'on n'y prît point de cette liqueur. Il y avoit aussi dans ce lieu de la musique. Naru ne la trouva pas bonne ; mais il entendit chanter, & fut assez content. Ce n'étoit pas un connoisseur. Un simple récitatif, un simple monologue legèrement accompagné, lui plut davantage que toute la symphonie de l'Opéra, & les difficultés de ses con-

positions. Mais quel fut son étonnement quand, dans cette Chanteuse qu'il écoutoit avec plaisir, il crut reconnoître Dinka sa sœur. Il ne balança pas à percer la foule qui l'entouroit, pour aller se jetter au cou de sa chere Dinka, qu'il avoit tant aimée dans la chaumière du Vallon de Kilam. La petite avoit quitté les haillons honnêtes de la campagne, pour les parures indécentes de la Ville. Elle étoit ce jour arrangée avec soin. Elle portoit un bouquet énorme des mieux faits : elle trouva fort mauvais qu'un frère marquât tant de chaleur pour une reconnoissance, & chiffonnât ainsi un bouquet. Naru admira comment le plus vil éclat corrompoit le cœur. Il oublioit qu'on auroit pu lui reprocher peut-être cette même fierté, lorsqu'il étoit Secrétaire. Il ne put long-temps s'entretenir avec sa sœur. Il auroit voulu la reconduire chez elle, pour lui parler à son aise. La chose n'étoit pas possible ; un Amant s'étoit offert, & on l'avoit accepté ce soir-là. Il

attendit donc jusqu'au lendemain pour l'aller trouver. Dinka lui parla alors en ces termes :

» Tu te souviens de ce moment où mon » pere me suivoit de loin sur cette pro- » menade où hier tu me rencontras. Le » bon-homme étoit ravi de me voir un » petit panier au bras plein de croquets, » le vendant & le remplissant à chaque » instant, sans avoir à craindre les Gar- » des en charge, les Jurés, les Syndics ; » ce fut-là, Naru, le commencement de » mon élévation. Je plus à un Bonze qui » me garda trois ans avec beaucoup de » jalousie & de mystère. J'appellai toutes » mes sœurs dans cette Capitale. Toutes, » avec de la fraîcheur & de la beauté, » trouvèrent une subsistance aisée ; j'ose » même dire, un état brillant. Mais toute » notre fortune changea bientôt de face. » Je les ai vues ces sœurs, hélas ! expirer » au centre d'un hôpital ; & moi-même » prête à périr de douleur, je suis tom- » bée sur leur cadavre ; c'est ce qui a

» donné lieu de croire que j'y étois ex-
» pirée.... Ici Naru interrompit sa sœur.
Ne vous fit-on pas, dans cet état, ma sœur, respirer un flaccon d'eau de Semracsed? J'ignore ce que c'est, répondit Dinka ; & de suite elle continua son récit.
» Revenue de ma foiblesse, je quittai
» promptement cet hôpital, témoin de
» mes douleurs. Un jeune Militaire me
» prit à son service, me dépouilla & me
» fustigea rudement. Un Talapoin de ce
» pays me parla un langage plus doux,
» me revêtit, & me paya bien. Un Mu-
» ficien m'écorcha, & me fit apprendre à
» chanter. Ce petit talent me fut bien
» utile, & je ne me repens pas d'avoir
» été écorchée. Je vis maintenant libre
» & indépendante. Je ne me livre qu'à
» qui bon me semble. Je choisis mes amis,
» & j'exige qu'on me paie bien. Voilà,
» mon frère, quel est ici mon état «.

Naru conservoit encore dans son cœur une forte d'amour pour la vertu : il fut indigné de ce récit. Dinka en fut fort

ſurpriſe. Mais comment, Dinka pouvoit-elle faire autrement ? Eſt-on le maître de ſe choiſir un état ? Naru pouvoit en juger par lui-même, par toutes les démarches que ſon pere avoit faites en vain pour les placer tous deux. Naru qui connoiſſoit la dureté du public, s'écria ici en ſanglottant : O ma chère Naru ! que ne tâchas-tu plutôt d'entrer au ſervice d'un *Fadaxa*, c'eſt-à-dire, d'un Chanoine ?

CHAPITRE VIII.

Naru rentre au Service d'un Magiſtrat, & ſauve un homme de la corde.

LA fin malheureuſe des ſœurs de Naru, l'état de libertinage & de ſervitude où Dinka elle-même étoit réduite, le ſuivoit par-tout. Il ſongeoit ſérieuſement aux moyens de ſe tirer, avec cette ſœur qui lui reſtoit, de la détreſſe & de la miſère qui paroiſſoient le menacer. Aucun moyen ne ſe préſentoit à ſon eſprit

épuisé. Il étoit chez lui abîmé dans ces réflexions ; lorsqu'il s'entend demander. C'étoit un domestique envoyé des Bureaux d'adresse, qui venoit de la part de son maître, pour le prendre à son service. Dieu soit béni, dit Naru à son confrère ! j'y vole avec vous. Tout en faisant le chemin de l'hôtel, Naru s'informa de l'état & du caractère du maître qu'il alloit servir. L'ancien domestique le satisfit à merveille & au-delà de ses espérances. Le nouveau maître de Naru étoit un Magistrat chargé de stipuler dans un Tribunal pour les intérêts de l'Empereur de la Cochinchine, & ceux du public. Naru ne désespéra pas de se rendre utile dans cette nouvelle maison, & de parvenir encore à donner audience. Il acquit en effet bientôt la confiance de son maître, au point de voir ses espérances prêtes à se réaliser.

Naru attentif pour tous ceux qui venoient solliciter son maître, l'étoit spécialement envers une jeune Dame fort

assidue auprès du Magistrat. Elle avoit de la taille, de la beauté & de l'embonpoint, non pas celui *du sentiment*; mais elle étoit de province. Elle ne tarda pas, en faisant la cour au maître, de s'appercevoir des fines attentions du valet. Elle se hasarda donc un jour de lui faire cette ouverture

„ Je ne vous dissimulerai pas, M. que „ j'ai le malheur d'être la sœur d'un „ homme qui est condamné à être pendu „ par une bonne sentence. Je suis venue „ ici, sur l'appel de cette sentence, m'ef- „ forcer de la faire infirmer, ou du moins „ de l'adoucir. Je suis au désespoir : je „ vous en conjure, soyez-moi utile. " Naru s'informa de quelle espèce de délit ce frere étoit coupable. De fausse signature, lui dit la Dame. Bon! repartit Naru. Les pièces arguées de faux sont-elles au procès? Hélas! je l'ignore. Ne soyez pas inquiette, Madame; tout ira bien : je me charge de votre affaire. Naru avoit dans la tête ce projet. Il étoit assez

bien dans l'eſprit de ſon maître, pour que rien ne fût ſecret pour lui. Il pénétroit dans tous ſes appartemens, & dans celui où il peſoit entre ſes mains la deſtinée des hommes, comme dans tous les autres. Je ſouſtrairai, ſe diſoit-il, cette maudite pièce, dont la ſignature eſt contrefaite de la main du coupable, & je lui en ſubſtituerai une autre auſſi contrefaite, mais par une autre main. Plein de cette idée, & du bonheur d'obliger une jeune Dame, peut-être auſſi de celui de recevoir le prix qu'on ne pouvoit refuſer à un pareil ſervice, il n'attendit plus que le moment favorable de le mériter. Il profita habilement de l'abſence de ſon maître, & parvint à ſon deſſein. Avec une pièce de cette importance à la main, il fut trouver la jeune Dame. Elle étoit encore au lit. Naru entre & s'élance : Réjouiſſez-vous, Madame, s'écria-t-il, en faiſant un ſaut d'allégreſſe ; votre frere ne ſera pas pendu, & la Juſtice aura manqué ſa proie... Comment ne pas être péné-

trée de la grandeur, de l'importance de ce service ? Comment ne pas abonder dans les ſentimens de ſa reconnoiſſance ? Comment Naru en ce moment auroit-il pu paroître indifférent ? Les ſuccès donnent de l'audace : Naru n'en manqua pas. La jeune Provinciale le cœur ſerré, comprimé par la joie, écraſée ſous le poids des bienfaits reſpiroit à peine : elle ſoupiroit : bientôt elle s'écria : ah ! cher Naru, que vous me rendez *heureuſe* ! Naru qui par hazard avoit lu dans le cabinet de ſon Maître quelques pages de l'Encyclopédie de ſon pays, lui fit remarquer dans la ſuite qu'il n'avoit pu la rendre heureuſe comme elle le diſoit, parce que le bonheur eſt une ſuite, une certaine continuité de plaiſirs. La Provinciale ſentit à merveille tout l'eſprit de cette diſtinction ; elle ſe contenta d'avoir eu un inſtant de félicité : elle ſe réforma, & ne voulut point ſe dire *heureuſe* ſuivant l'acception du grand Dictionnaire Encyclopédique de la Cochinchine.

CHAPITRE IX.

Naru achète une Charge de Procureur, & ne peut en obtenir les provisions.

CEpendant Naru sentoit rallumer dans son ame une flamme mal éteinte : il en étoit plus pressant. La petite Provinciale le voyoit & en auguroit bien. Bon ! se disoit-elle, la jouissance n'a donc pas étouffé le desir. L'Empereur de la Cochinchine a tant de Bonzes, de Soldats, de Valets de chambre dans ses Etats, qu'on ne trouve plus de Maris. Tâchons d'amener celui-ci à une honnête composition : il faut bien se faire dans le monde un état. C'est aussi ce que Naru recherchoit. Ce parti une fois pris, Naru eut beau rappeller ses bienfaits : la Provinciale pour toute réponse parloit de scrupules, vantoit sa piété, pour les cérémonies du Temple du grand Demiourgos. Cette piété gagna aussi Naru ; ils furent bientôt d'accord, & Naru se maria

pour avoir un état, comme le disoit la Provinciale. Trois mois se passerent dans l'yvresse des desirs & des plaisirs. C'est donc à présent disoit la Provinciale, en regardant tendrement son mari, que je peux me dire heureuse! Trois autres mois se passerent, mais un peu plus froidement : enfin la Provinciale devint grosse. Déjà une partie de l'argent que Naru avoit amassé au service du Magistrat étoit dissipée. Il n'avoit plus personne à sauver de la corde, & déjà il sentoit qu'il ne l'auroit pas voulu faire au prix d'une seconde femme. Maintenant qu'allons-nous devenir, mon bon ami, disoit la Provinciale, en pincant les grosses joues de son mari? Il faut prendre de nouveaux soins, il faut aiguillonner ton industrie, il faut franchir la misére qui nous menace, qui va nous engloutir. Tu as servi comme Secretaire chez un Financier, tu as donné audience, puis passé chez un Magistrat; tu as arrangé plus d'une affaire; tu sais être fier, réservé, importtant à propos s'entend. Tu as sauvé mon

frère de la potence : cela étoit plus difficile que s'il avoit fallu l'y condamner. Ne pourrois-tu devenir Bailli, Magiſtrat, juger ſeulement au fouet, à la marque, au carcan. Bornons nos deſirs, dit Naru, & ſans ambitionner ces nobles emplois de la Robe, faiſons nous ſeulement Procureur. Il y avoit une de ces charges vacantes dans une petite Bourgade voiſine : Naru l'acheta. Mais quand il fut queſtion d'en obtenir les proviſions, Naru ne put en venir à bout. On lui demandoit des certificats de la Religion d'algon-zin atteſtés de deux témoins : Naru étoit de la Religion de ſes Pères depuis vingt générations, & tenoit au culte de Sou-flou. Il ne put en obtenir. On lui demandoit encore des certificats de ſa pratique pendant dix ans : Naru n'en avoit pas, & ne croyoit pas que pour ruiner en forme des familles, il fallût un ſi long apprentiſſage. Quoi dix ans, ſe diſoit-il, pour ſavoir parler aux Juges, pour leur porter les plaintes des opprimés pour parvenir à les leur faire entendre !

ces Juges ont donc l'oreille bien endurcie aux cris des malheureux ! Dans son ignorance du Barreau, Naru imaginoit une chose singuliére. Il crut que la chicane étoit une espéce de musique destinée à exciter la Justice & la sensibilité des Juges, à les toucher, à les émouvoir, musique harmonieuse dont il falloit apprendre long-tems les modulations & les tons. On le dissuada de cette belle idée en lui faisant voir au contraire que le langage de la forme usité au Barreau étoit des plus durs, des plus barbares, & que c'étoit la raison pour laquelle il étoit si difficile à un homme poli de l'apprendre, que loin d'égayer l'ame des Juges comme il le croyoit, il l'assoupissoit au contraire, & la plongeoit dans la léthargie, qu'enfin ce n'étoit pas la dilatation de l'ame qu'il excitoit, mais son sommeil. Naru s'étonna que ce langage fût celui de la Justice, & que des Procureurs parlant en forme aux Magistrats eussent au plus beau siécle de l'Empire de la Cochinchine, une Langue plus brute que

celle des Allemans parlant aux chevaux.

CHAPITRE X.

Il songe à se faire Médecin.

BEni soit le *Tyen* : J'en atteste les Dieux Kou-Kli-Za no zo-kou, je ne serai point Procureur, disoit Naru. Que serai-je donc pour vivre, pour avoir un état ? Soyez Medecin, lui dit quelqu'un. La dépense à la vérité est un peu forte ; mais les profits dans l'Art d'Hippocrate sont honnêtes & répétés. L'on est d'ailleurs dispensé des talents, plus volontiers que dans les autres professions. Toutes les fautes sont couvertes ; on vous demandoit dix ans de pratique pour contester un arpent de terre en qualité de Procureur : Medecin en trois ans, vous aurez fait remuer trente acres de terrein : vous suivrez les maladies & dirigerez en Docteur la vie de vos pareils. En trois ans, juste-Ciel ! dit Naru. Eh oui, il ne s'agit que de vous faire inscrire sur

certains Regiſtrès de tems à autre: la première fois que comme Docteurvous ordonnerez une médecine, vouscroirez toujours avoir empoiſonné vos malades : vous en tuerez quelques-uns, mais *experientia monſtrat iter* : & au ſurplus perſonne ne vous accuſera, ou du moins ne poura vous convaincre. Prenez garde cependant ſi vous voulez exercer dans une Citadelle, ou dans une Ville ouverte, *intra muros*, ou *exrà muros*. Si c'eſt dans une Citadelle, murée, *intra muros*, il faudroit recourir à l'Univerſité de M... qui eſt la plus célèbre de nos Provinces, & qui peut ſeule vous conférer ce beau droit là. Mais s'il ne s'agit que de tuer les habitans de quelque grande Ville, démantelée & ſans murs, *extrà muros*, il ſuffira bien de prendre vos inſcriptions dans l'univerſité de R..: ſi vous prenez ce dernier parti, vous aurez néanmoins la facilité de vous faire aggréger au Collège de quelque bonne Ville murée *intra muros*, en payant une ſomme. Vous en ſerez quitte pour paſſer une couple

d'hivers *en ſtage* auparavant : là vous ferez vos dangereux eſſais ſur les ames robuſtes de quelques Campagnards *extrà muros* : quelques Colons de plus ou de moins ne feront point de tort à la culture, & vous viendrez enſuite habilement prendre le pouls de nos Citadins, *intra muros*. Admirez, mon ami, quelle eſt l'attention de nos loix pour les paiſibles Bourgeois des Villes.

CHAPITRE XI.

Il ſe décide à être Avocat : il en eſt détourné.

NAru ne goûta pas aſſez ce diſcours. Il dit qu'il préféroit d'être Avocat. Ce métier eſt noble : c'étoit celui de Ciceron. C'eſt encore celui de L... & voyez comme les Cicerons de nos jours ſont bien traités ! Je ſerai donc Avocat, s'ècrie encore Naru en faiſant un ſaut. Pauvre-homme lui dit un Paſſant qui l'avoit entendu, tu veux être Avocat ! Te ſens-tu des talens ſupérieurs dignes de ce Ciceron dont tu

parles ? Si ton génie à ces mots ne s'enflamme, viens donc ramper avec moi à la Ville, dans l'étude poudreuſe d'un Procureur. Viens, dépoſe ton orgueil : ſois humble, ſollicite la défenſe de quelque malheureux Payſan pour commencer. Offre ta plume & tes veilles ; barbouille à vil prix de ce papier en tas ; fais des écritures : des concurrens comme toi ont la rage d'écrire. Sois plus ſouple, plus humilié encore ; renonce à la dignité de ton état, & mêmé de ton eſpéce : intrigue, cabale ; triomphe de l'acharnement de la calomnie, des poiſons de l'envie, de la rivalité aux abois. Veux-tu que je te diſe enfin ? qu'importent tes raiſons & tes lumiéres ? Vas faire payer tes écrits à raiſon non de ce qu'ils valent, mais de leur extenſion. Quelle eſt la place qu'ile occupent ſur ce papier hyérogliphique ? C'eſt à ce compte que tu vas voir fixer ton ſalaire ; mais non je te flatte : il te faudra compoſer encore avec le Procureur à qui tu auras prodigué tes veilles . . . Malheureux ! oſe-

tu citer encore Ciceron ! oſes-tu dire que ce fut-là ſon état ? Mais je te peins, diras-tu encore, un Avocat ſans talens & ſans nom. Quand tu ſongerois, quand tu mériterois d'en acquérir un, tel doit être du moins le commencement de la carriere dont tu aſpires de toucher le terme glorieux. Mais ſais-tu ce que c'eſt que le fâcheux, le dangereux éclat d'un nom dans l'Ordre des Avocats ? Si ce nom paroît briller trop au *Tableau*, il en ſera rayé avec ignominie par la Cabale. Les Peintres ne veulent pas dans leurs compoſitions de ces figures lumineuſes qui laiſſent toutes les autres dans une ſorte d'obſcurité ; & les Avocats ſont les peintres de leur Tableau. Pour s'autoriſer eux-mêmes à en retrancher ton nom, ils te reprocheront publiquement de ne pas aimer le Droit Alquonquin ni Cochinchinois, dont ils ſe mocqueront en ſecret. Cent inculpations plus ridicules les unes que les autres viendront fondre ſur toi : tu voudras t'en mocquer, ou t'en juſtifier : ou tu ſeras accuſé de manquer à

l'Ordre & à ses Privilèges, ou tu passeras pour intraitable. Tu seras *rayé* enfin impitoyablement sans qu'on t'écoute. Tu seras avili dans l'opinion publique par ces Avocats, autant qu'ils le pourront, pour avoir bien écrit autre chose que des *Factums*. Et contre cette licence affreuse d'un Corps redoutable qui t'opposera fièrement sa liberté & sa dangereuse indépendance, qu'auras-tu à opposer ? tes écrits mêmes : on ne les lira pas ; la calomnie les étouffera. Tu auras donc, malheureux, honni, décrié de toute part, pour toute ressource ta conscience, tes soupirs & tes larmes, & le jugement de la Postérité. Vois si tu voudrois à ces dangers risquer d'être Avocat & acquérir la gloire de ton nom.

CHAPITRE XII.

Sa femme le pousse à être Juge, Bailli; il veut acquérir une charge aux Parties casuelles.

NAru plein de tristesse & de confusion, retourna déposer ses chagrins dans le sein de sa femme. Revenons-en à ma premiere idée, lui dit son épouse, & ne pouvant être Procureur, y ayant tant de désagrémens à être Avocat sans de grands talents, & même avec de grands talents, sois au moins le Juge, le Bailli de quelque lieu. Tiens, mon ami, c'est une chose connue que les Tabellions Notaires de nos campagnes en sont aussi les Barbiers & les Chantres, & il y en a dans presque tous les hameaux de ces Notaires : tu sens que leur ignorance, leur impéritie dans une profession si importante, doit donner lieu à mille bévues, mille erreurs, cause prochaine de vingt mille procès à ruiner les familles de tous leurs environs : ajoute à cela qu'il existe une guerre furieuse ouver-

re depuis long-tems entre tous ces Notaires & une autre eſpéce de gens de finance, qu'on nomme Controleurs, dans les mains deſquels paſſent tous leurs actes : tous les ſtratagêmes de guerre anciens & modernes ne ſont rien auprès de ceux que les premiers emploient dans leurs écritures, pour tromper la rapace avidité des ſeconds. Il n'eſt point d'amphibologie, de circonlocution, de termes inſidieux qui n'ayent ici leur très grande utilité ; & le principal mérite des Notaires accrédités, eſt d'avoir bien à leur diſpoſition cette langue trompeuſe. Un bon Notaire aujourd'hui ſe garde bien d'écrire ce qu'on lui dit ; il n'eſt pas aſſez ſot pour fixer ſur le papier une convention telle qu'on la faite, telle qu'on la lui articule : il fait tout au contraire préciſément ; & l'écrit public enſuite ſe change, ſe corrige, ſe modifie par l'écrit privé. Delà, comme tu vois, encore nouveaux procès, nouvelles conteſtations : mais,

Des ſottiſes d'autrui l'on vit au Palais.

Sois donc Juge, Bailli, achète quelque Charge; emploie utilement l'argent qui nous reste. Je le veux, dit Naru, *plutôt le premier d'un village que le dernier de Rome.* Tentons donc ce moyen. Naru fut sitôt avec son argent chez un Receveur des Parties casuelles. Il demanda une Charge. Il en trouva mille. Voici quelle fut leur conversation consignée dans un petit livre précieux fait d'écorces de Bam-bou, l'an du monde avant notre Ere, 44567575o.

***DIALOGUE** entre un Receveur des Parties Casuelles, & un Cochinchinois qui veut acheter une Charge.*

LE COCHINCHINOIS.

M. je voudrois avoir une Charge.

LE RECEVEUR.

Rien de plus facile, Monsieur: de quelle qualité la voulez-vous? Nous en avons ici de toutes les espéces & à choisir. Voulez-vous une Charge de Trésorier de la Cochinchine? Il nous en vient rarement. profitez

profitez de l'occasion. Cela est solide & de bon usé. Il n'y a rien d'ailleurs de si parant : quand on vous la verra, tout le monde vous prendra pour un Gentilhomme. Vous croirez vous-même l'être devenu.

LE COCHINCHINOIS.

Ce n'est pas là ce que je cherche. La nature m'a fait roturier : je ne conçois pas comment avec un peu d'argent, je pourrois lui donner le démenti. La noblesse est pour les enfans, la récompense des actions éclatantes de leurs pères. Les miens ont toujours été de bonnes gens. Ils ne se sont illustrés que par leur probité. Cela ne suffit pas pour faire un Gentilhomme, & ce n'est pourtant qu'à ce titre que je voudrois le devenir.

LE RECEVEUR.

Eh bien ! voyons ici. Voulez-vous un Office dans une Election ? Ces Charges-là ont bien leur mérite. Elles exemptent de Taille, de Corvées, de Tutelle, de Curatelle ; elles donnent le droit de parler une fois par an face à face avec Monsei-

gneur l'Intendant. On y reçoit tous les ans un pain de ſucre de la part de Noſſeigneurs les Fermiers Généraux, & un cierge de la Paroiſſe pour aller aux Proceſſions. Vous n'avez rien en Province qui approche de cela.

LE COCHINCHINOIS.

J'en conviens. Mais ce n'eſt pas encore ce qu'il me faut. La converſation de l'Intendant, le pain de ſucre des Fermiers, le cierge de la Paroiſſe, ſont des choſes très-flateuſes ; mais je m'en ſoucie très-peu. Je voudrois dans une Charge, avoir de l'occupation, y trouver de quoi travailler. Autrefois les Elus étoient les arbitres de l'impôt. Ils ne ſont guère aujourd'hui que les témoins des déprédations Ils pouvoient ou faire un peu de bien, ou prévenir beauéoup de maux. Ils avoient des priviléges réels : ils n'en ont plus aucun. Ils ne ſervent qu'à contre-ſigner les Regiſtres des Aydes, & tout au plus à faire mettre en priſon les malheureux Payſans, à qui, dans des accès de déſeſpoir, il arrive de rendre aux Commis les coups qu'ils en ont

reçus. Je ne ſuis point fait pour l'un de ces emplois, & je ne pourrois jamais me prêter à l'autre.

LE RECEVEUR.

Voulez-vous être Lieutenant-Particulier aux Eaux & Forêts, Préſident aux Traites Foraines ?

LE COCHINCHINOIS.

Non, tout cela a les mêmes inconvéniens, avec encore moins de conſidération. Voyez, fouillez dans les recoins de votre Magaſin. Les choſes les plus utiles ſont ſouvent les plus négligées. Queſt-ce qu'il y a là ?

LE RECEVEUR.

Eh! c'eſt juſtement votre affaire. Ce ſont des Charges de Pré... J'ai ici preſque toutes celles de l'Empire. C'eſt préciſément ce que vous demandez. Une Charge comme celle-là ne vous donnera pas la nobleſſe; car elle vous aſſujétira à la Taille à l'Uſtencille, &c. Elle vous procurera du travail, car à peine en ſerez-vous revêtu, qu'il faudra aller piocher ſur les

grands chemins, aux ordres des Picqueurs de Monſeigneur le Subdélégué. Il n'y a là comme vous voyez, Monſieur, aucun des écueils que vous paroiſſiez craindre ailleurs. Un Conſeiller au Pr.. n'a point à rougir d'une nobleſſe financiére. Il tranſmet à ſes enfans, ſans altération, le ſang roturier qu'il a reçu de ſes aïeux. Il a toujours de l'occupation au dehors, & au dedans de ſa Ville. Au dedans, il met en ordre les quittances de la Taille, du Taillon, de l'Uſtencille, du Grenier à ſel, du trop bû, & beaucoup d'autres, quand il les a payés. Au dehors, il va exereer ſes bras à la corvée, pour le ſervice du Public. Cela fait, comme vous voyez, un Magiſtrat fort utile & fort laborieux.

LE COCHINCHINOIS.

Oui, je vois que ces ſortes de Charges doivent être fort honorables.

LE RECEVEUR.

Honorables! Je vous en réponds. Il eſt vrai que votre Barbier, s'il a l'honneur d'être Echevin, ſera votre ſupérieur. Il

vous intimera ſes ordres. En ſortant de vous raſer, il ira ſigner des billets pour vous obliger des Soldats.

LE COCHINCHINOIS.

Et où peut-on acquérir une Charge ſi bien décorée ?

LE RECEVEUR.

Par-tout où vous voudrez. On n'eſt point gêné dans ces Compagnies-là, pour trouver des places. Il y en a toujours de vuides. Voulez-vous porter une belle robe rouge ? Allez à C.. à T.. au M.. Si vous n'êtes pas curieux de cette noble diſtinction, promenez vos yeux dans tout l'Empire, pour quelque Ville que ce ſoit, je vous expédierai moyennant une modique finance des Patentes en bonne forme. Elles vous aſſureront le privilège de recevoir, en ſiégeant ſur les fleurs, une aſſignation pour la Taille, & d'aller en robbe travailler à la corvée. Mais faites mieux, quand j'y penſe ; à M... il n'y a qu'un Magiſtrat. Il eſt à lui ſeul toute la Compagnie. Il eſt premier Préſident, Lieutenant Général,

Lieutenant-Criminel, Procureur de lEmpereur, Avocat de l'Empereur, Doyen, Conſeiller, Greffier, &c. Fixez-vous là : vous vous arrangerez avec lui pour exercer la moitié des Charges, ou pour être de moitié dans toutes. Ne ſerez-vous pas bien aiſe de réunir en vous ſeul les voix de huit Conſeillers & demi ? Quand il arrivera des Ordonnances de l'Empereur adreſſées aux Préſident, Lieutenant & Conſeillers du Pr..de M...ne ſerez-vous pas enchanté de voir qu'il y en aura juſte la moitié pour vous ?

LE COCHINCHINOIS.

Vous me raviſſez. L'éloge que vous me faites de ces Charges m'éblouit. Mais pourquoi donc ſont elles ſi peu courues ? Vous me donnez bien mauvaiſe idée du goût de notre ſiècle.

LE RECEVEUR.

Je ne ſaurois trop vous dire pourquoi. Je m'occupe plus à tenir compte de l'argent qu'on m'apporte, qu'à chercher pourquoi

on ne m'en apporte pas. Mais je vois qu'en général, le commerce des Charges eſt tombé, comme toutes les eſpéces de commerce. Il n'y auroit peut-être perſonne aujourd'hui qui n'aimât mieux une commiſſion de Prépoſé à la recette du pied fourché, qu'une Charge de Conſeiller aux Requêtes du Palais. L'une conduit à gagner vingt mille thaels de rente, l'autre à les dépenſer. Il n'y a pas à héſiter ſur le choix.

LE COCHINCHINOIS.

Vous avez raiſon : mais je ne prétends ni à l'une ni à l'autre. Revenons à cette Charge du P.. dont nous parlions : de quel prix eſt-elle ?

LE RECEVEUR.

Dans le ſiècle dernier elle a été achetée quarante-huit mille thaels. Mais attendu le hauſſement des eſpèces & la rareté de l'argent, elle ne vous coûtera, avec tous ſes privilèges, appartenances & dépendances, que la ſomme de quinze cens thaels une fois payés.

LE COCHINCHINOIS.

Quinze cens thaels !

LE RECEVEUR.

En conſcience, Monſieur, je ne puis pas à moins. Il y a Charge & Charge. A O . . , à A . ., vous en aurez qui ont coûté dans le dernier ſiècle vingt-deux mille thaels, & que je vous laiſſerai à deux cens thaels. Mais pour celle-ci, qui renferme à elle ſeule les droits, priviléges, exercices & prérogatives de pluſieurs autres, le dernier mot eſt de quinze cens thaels. Savez-vous qu'il y a cent dix thaels de gages ? Vous gagnerez en l'achetant, préciſément trente-cinq thaels par an, ſur l'intérêt de votre argent.

LE COCHINCHINOIS.

Cela peut être ; mais on m'a parlé de certains mots barbares, de prêt, d'annuel, je crois : qu'eſt-ce qu'ils ſignifient ?

LE RECEVEUR.

C'eſt une bagatelle, Monſieur. Sur cette Charge que je vous donnerai à quin-

ze cens thaels, & qui vous en vaudra cent dix de gages, vous fournirez à l'Empereur par an, mille cinquante-ſix thaels de prêt, & trois cens ſeize thaels dix-huit ſols trois deniers de notre monnoie d'annuel.

LE COCHINCHINOIS.

Ce ſont donc treize cens ſoixante-douze thaels dix-huit ſols trois deniers à payer par an, pour une Charge qui en rapportera cent dix.

LE RECEVEUR.

Juſtement. Vous calculez avec une préciſion admirable. Mais convenez que ce n'eſt pas trop. Si le total vous effraie, voici comme vous en pouvez faire la répartition. Il y a dans cet Office tant de prérogatives, auſſi utiles qu'honorables, qu'on peut attacher à chacune une portion de ce réſultat qui vous paroît d'abord un peu conſidérable. L'Empereur veut bien vous confier l'exercice de ſon autorité. Il vous permet de porter une grande robbe noire, pliſſée majeſtueuſement, au

lieu d'un vilain petit juſte-au-corps ſerré, qui n'a ni grace ni façon. Il vous autoriſe à vous parer d'une longue perruque flottante avec élégance, au lieu de ces épées auſſi inutiles qu'incommodes, qui s'embarraſſeroient dans vos jambes, ou dans celles de vos voiſins. Il veut ſur-tout qu'à la corvée vous ayez quelque diſtinction, & qu'en vous aſſignant votre nombre de toiſes à couvrir de cailloux, on ait ſoin de vous nommer expreſſément Conſeiller de Sa Hauteſſe. Ce ſera par reconnoiſſance de toutes ces faveurs, que vous lui offrirez généreuſement chaque année mille cinquante-ſix thaels. Les autres trois cens ſeize thaels dix-huit ſols trois deniers, ſeront une eſpèce de petit hommage par lequel vous empêcherez qu'on ne vous oublie. Par ces deux moyens, vous conſerverez votre glorieux titre à Meſſieurs vos enfans.

LE COCHINCHINOIS.

Ils ne ſeroient donc pas sûrs d'en jouir ſans cela?

LE RECEVEUR.

Non : au contraire, ils ſeroient très-sûrs de n'en pas jouir. L'illuſtre Monſieur P.... qui inventa l'an de l'Empire 1604, cet admirable Réglement, ſtatua que toute Charge à cent dix thaels de gages, dont le Propriétaire n'auroit pas payé par chaque année treize cens ſoixante-douze thaels dix-huit ſols trois deniers, ſeroit, à ſa mort, rapportée ici dans mon magaſin, pour être revendue au profit de Sa Hauteſſe. Vous voyez comme en Cochinchine on eſt attentif à ménager les particuliers. Ailleurs, pour un impôt mis ſur les Charges, on vous tracaſſeroit, on vous obligeroit à payer ſur le champ. Ici point du tout. Ne voulez-vous pas payer? vous en êtes le maître. Seulement à votre mort, votre Charge ſera perdue pour vos héritiers, ainſi que l'argent qu'elle vous aura coûtée. Par cette ingénieuſe invention, tout le monde eſt content. L'Empereur, de façon ou d'autre, retrouve ſon argent.

Les jeunes gens apprennent à ne point regarder les Magiſtratures comme un effet de ſucceſſion. Ils ne ſongent pas non plus à laiſſer languir leurs talens dans l'obſcurité d'un Office qui ſuffiſoit à ceux de leurs peres. Les Parties Caſuelles ſe ſoutiennent avec honneur : nous voyons groſſir nos profits par ce flux & reflux perpétuel de Charges qui y entrent ou qui en ſortent.

LE COCHINCHINOIS.

Oui, vous reſſemblez aſſez à ces Fripiers qui étalent des habits de toutes les couleurs & de toutes les tailles. Mais ce que vous m'avez dit-là, diminue un peu l'envie que j'avois de m'habiller à votre boutique. Je vais voir ailleurs, ſi je ne trouverai pas mieux.

CHAPITRE XIII.

Naru fait son Droit.

NARU s'en alloit en effet ailleurs, lorsqu'il rencontra sur sa route un jeune Clerc de Procureur, qu'il avoit vu quelquefois chez son dernier Maître, apportant des papiers. Il lui communiqua les difficultés qu'il trouvoit à acheter une Charge. Une Charge! dit ce Jeune-homme en riant malicieusement. Et avez-vous des grades? êtes-vous Bachelier, Licentié en Droit Civil ou Canon? Avez-vous fait votre Droit *jure communi*? ou par bénéfice d'âge? Naru ne comprenoit rien à tout cela. *Jure communi*, se dit-il, prétendez vous, Monsieur, que je n'ai pas le sens commun pour avoir une Charge, pour être Conseiller même si je le veux ainsi? Ignorez-vous que j'ai sauvé un homme de la corde? Et croyez-vous qu'il soit plus difficile de le faire serrer? Quand deux

Juges ſeront diviſés d'opinions, ſelon les loix admirables de ce Pays, penſez-vous que ma voix prépondérante ne puiſſe faire pencher la balance pour la potence, ou pour l'échaffaud ? Tout cela ne vous diſpenſe pas d'avoir des grades, dit le Jeune-homme. Il vous faut être Bachelier, Licentié. Naru partit pour ſe rendre dans une Univerſité à quarante lieues de la Capitale de l'Empire. Il alla trouver le Profeſſeur en Droit Civil & Cochinchinois. Que faut-il faire, Monſieur, pour devenir Juge, Conſeiller de l'Empereur, Bailli, Prévôt, pour rendre la Juſtice haute & baſſe, au nom de notre auguſte Empereur, dans tout l'Empire de la Cochinchine ? M'apporter des thaels, & il lui en indiqua en même tems le nombre. Naru le donna ſur le champ ; & ſon nom fut inſcrit ſur des Regiſtres. Que faut-il faire encore ? C'eſt l'affaire du Bedeau. Allez le trouver, il vous l'expliquera. Naru fut le trouver à l'inſtant. C'étoit un bon-homme, qui, Barbier autrefois, pre-

noit alors modeſtement le titre d'Officier de l'Univerſité. Il parloit toujours collectivement de lui & des autres Officiers: *Nous ferons ce qui vous conviendra.* Il étoit bien logé. Ses appartemens que des Thèſes ſembloient devoir orner, brilloient par des glaces magnifiques. Il accueillit favorablement Naru, & lui donna *des matières.* Il nommoit ainſi une liaſſe énorme de Thèſes manuſcrites toutes faites exprès en mauvais latin, mais très-facile pour les Récipiendaires. Elles contenoient à la fois les demandes & les réponſes. On étoit le maître de choiſir *les matières* au fort de la liaſſe. Ces belles Thèſes rouloient ſur le Droit de ſervitude chez les Romains, ſcience d'autant plus néceſſaire à approfondir, que tous les Citoyens étoient libres dans toute la Cochinchine: ſur le droit de ſépulture ſur les grandes routes, vû qu'à la Cochinchine, les morts étoient mis en terre dans les Temples, pour le plus grand avantage de ceux qui les fréquentoient: ſur la puiſſance des Préteurs,

des Ædiles, des Tribuns du Peuple, des Consuls, des Dictateurs, attendu qu'il n'y avoit ni Préteurs, ni Ædiles, ni Dictateurs, d'un bout de la Cochinchine à l'autre : sur le partage des biens, les successions, les legs, attendu que cela se faisoit à Rome d'une manière, & dans la Conchinchine, d'une autre très-opposée : sur le divorce, sur la répudiation, parce qu'il n'y avoit ni répudiation, ni divorce, ni sépulture civile à la Cochinchine.

Ces belles Thèses étant donc très-utiles pour former un homme de Robbe, Naru prit le soin de les apprendre. Il les sçut le jour même, & il fut revêtu d'une longue robbe & d'un rabat de gros drap noir par dessus son juste-au-corps, sur les marches d'un petit escalier fort étroit, donnant sur l'enceinte d'un couvent de Bonzes. Il répéta toutes *ses matières*. On aida comme on put sa mémoire, & il fut dès cette première épreuve Bachelier *in utroque*. Cette cérémonie fut répétée une seconde fois, & il fut Licentié. Un Bonze lui donna alors

alors ſa bénédiction ; lui fit jurer à genoux d'obſerver, & les diſpoſitons d'une grande Aſſemblée qui n'étoient point approuvées par le premier Corps de Magiſtrature de l'Empire, & une formule de croyance pour laquelle quelques millions d'hommes s'étoient égorgés de bon eſcient il y avoit quelques milliers d'années. Le Bonze lui dit en lui donnant ſa bénédiction, en une langue morte preſque inconnue de la nation, qu'il lui conféroit le droit d'interpréter & d'enſeigner le Droit Civil & Cochinchinois dans tout le Globe de la terre. Naru fut infiniment flatté d'un privilège ſi beau & ſi étendu : mais on lui dit tout bas, que le Droit Civil & Cochinchinois qu'il ne ſavoit pas, n'étoit pas même ſuivi dans l'enceinte où on venoit de lui accorder le droit de l'interpréter & de l'enſeigner à tout l'Univers. Il reçut au ſurplus des Patentes pour ſes Thaels, & n'en acquit pas moins le droit de poſſéder des Charges de Judicature dans tout l'Empire de la Cochinchine,

de ſe dire Magiſtrat, repreſentant de la Nation, & de prononcer ſur la fortune & la vie des peuples. Medecin en trois ans, ſe diſoit Naru! Vinaigrier en ſept! Procureur en dix ans! Avocat, Juge en ſix mois! A merveille. oh! j'opinerai du bonnet.

CHAPITRE XIV.

Comment Naru exerce une Charge de Bailli.

AVec ſon parchemin en poche, Naru alla retrouver ſon Receveur des Parties-Caſuelles, & ſe décora d'une Charge de Bailli à bon marché. Quel avantage pour Naru! Quelle ſource d'honneurs pour ſon épouſe! Lorſqu'ils firent leur entrée, cent jeunes Manans frais, un peu yvres, firent une décharge de mouſqueterie qui dura une demi-heure. Cent Campagnardes droites & bien plantées plièrent les

genoux. On s'inclinoit partout, en criant *bon jour, Monsieur le Bailli. Honneur à Madame la Baillie.* Dans ces moments flatteurs, la Provinciale s'éventoit avec grace, se r'engorgeoit d'une manière aisée, affectoit une démarche noble & fière. Dés sa première séance en son petit Tribunal, Naru rappella les exploits glorieux de son Seigneur qui, en foulant les moissons de ses vassaux, avoit tué en sa vie dix mille cinq à six cens lapins, deux cens douzaines de perdrix, autant de cailles, fatigué cinquante chevaux, perdu cent chiens, fait deux à trois enfans à Madame la Baronne, & dix à douze à ses plus jolies Vassales. Ce discours fut fort applaudi dans tout le canton par les connoisseurs qui lisoient les gazettes, & savoient signer leur nom.

Ce ne fut pas le tout d'être accablé d'honneurs en arrivant, Naru le fut aussi de profits. Sa Jurisdiction étoit tellement composée, que le *Magister* de la Paroisse, chantant au lutrin, se trouvoit à la fois

le Lieutenant particulier, Asseſſeur, le Conſeiller adjoint & d'honneur, l'Avocat de l'Empereur premier & ſecond, le Procureur, le Greffier civil & criminel, le Juge enquêteur, examinateur, le Receveur des conſignations de la Juſtice, & au ſurplus, le Contrôleur des actes du Reſſort. Naru partagea, avec lui, tant d'emplois honorables. Il commençoit par donner un conſeil aux Clients en ſa qualité d'*Avocat*. Il donnoit ſa requête & prenoit ſes concluſions comme *Procureur* ſous le nom de Colin le Magiſter. Il y répondoit d'un ſoit communiqué, comme *Bailli*, & d'un avis comme *Partie publique* au nom de Jeannot ſon Charron; puis il écrivoit, écrivoit ſous le nom du cher Colin: après quoi il montoit ſur ſon ſiège, Colin plaidoit, ou plutôt mettoit les pièces ſur le bureau. Naru, en Bailli timide, appointoit toutes les affaires; ordonnoit viſite d'experts, enquêtes pour donner à la vérité & à l'argent le tems & les moyens de ſe produire. Il aidoit Colin à dreſſer les pro-

cès-verbaux de ces visites, de ces enquêtes. Il y assistoit comme *Juge* & touchoit quelques vacations avec Colin : avec Colin, à huis clos & le Bailli voisin, en buvant bouteille au cabaret, le cas douteux se jugeoit. La sentence grossoyée, expédiée par le Bailli, étoit signée par Colin, comme Greffier : Colin liquidoit les épices de Naru, & Naru les dépens de Colin : ce qui faisoit, soit à l'Audience, soit dans son hôtel, comme on voit, un Magistrat fort laborieux & fort utile au Public.

CHAPITRE XV.

Naru devient Philosophe, & n'en est pas plus heureux.

NARU ne savoit point comment un même texte avoit été expliqué de dix façons diverses par dix Commentateurs, commentés eux-mêmes par vingt autres Interprètes : il n'avoit point de li-

vres, ni Cujas, ni Bartolle, ni Louvet allongé par Brodeau, ni même la Coutume de l'Empire mise en vers. Il n'avoit jamais appris, comment une même question avoit été jugée cent fois différemment dans divers Tribunaux, & dans les mêmes Tribunaux pendant l'espace de quatre siècles; il ne vouloit pas se faire un pont d'âne à la hâte d'un passage cité par des Auteurs: il ne laissoit pas cependant de voir ses sentences confirmées aussi communément que celles des autres Juges de son voisinage; & comme il ne manquoit ni de poulmons ni d'effronterie à parler de toutes les affaires possibles, il se fit en peu de tems une très-grande réputation aux yeux de ses compatriotes. Dans les loisirs de sa place il cultivoit sa femme; il lisoit quelques livres pour lesquels il avoit pris du gout; il réfléchissoit sur ce qu'il avoit lu, & en disputoit quelquefois avec son Curé qui, soutenant que les aumônes qu'on lui faisoit, étoient de droit divin, disputoit beaucoup & ne raisonnoit guère:

plus il [illegible] à ces lectures, plus il négligeoit sa femme qui s'en plaignoit vivement; plus aussi il s'écartoit de la route du bonheur. La réflexion qui développe les passions, qui étend les idées, est le poison le plus meurtrier de cette paix si précieuse de l'ame, de ce doux sommeil, si j'ose m'exprimer ainsi, qui en fait la félicité. Naru en vint jusqu'à révoquer en doute tous les Dieux de la Cochinchine, l'immortalité même de son ame. Les opinions de ses peres depuis plus de dix-huit cens ans, se déposèrent à ses yeux comme un limon grossier au fond d'un vase, pour me servir de l'expression éloquente d'un Cochinchinois. Il n'en fut ni plus sage & surtout ni plus heureux. Dans la même année, sa petite Jurisdiction seigneuriale fut réunie au Tribunal Imperial voisin, avec un applaudissement général du Public. Le peu d'argent qu'il avoit amassé dans sa petite Magistrature, placé chez un Négociant contre l'avis de son Curé, qui traitoit cela d'usure, parce qu'il n'y

avoit point l'aliénation du fonds, fut emporté & aliéné intérêts & fonds, dans la faillite de ce Négociant qui lui procura à lui-même un produit net de cent mille écus, & ruina toute la Province. Ses granges couvertes du chaume si combustible, furent brûlées avec une partie du Village, & sa femme eut un septième enfant.

Naru se vit enfin nécessité d'aliéner quelques arpents de terres qu'il avoit acquis dans les heureuses annés de sa petite Magistrature. Il vendit les unes à sa porte pour avoir quelque argent, & les autres contigues pour se ruiner par le même contrat, par les mêmes formes. Voici comment la chose arriva. Ces deux parties de terres qui se touchoient étoient régies par deux Coutumes différentes. Naru l'ignoroit. Il arriva que dans l'une de ces Coutumes, il fut déchargé comme vendeur, des droits Seigneuriaux, & que dans l'autre il y fut expressément sujet au même titre de vendeur. Naru ne pouvoit trop s'étonner de cette bizarrerie. Un vieux

Juriſconſulte lui expliqua la choſe. Il lui fit obſerver en forme que ce petit inconvénient n'étoit que l'effet d'une diſtraction legére du Tabellion, qui devoit mettre dans ſon acte, à l'égard d'une partie de ces arpens, qu'ils avoient été vendus *francs deniers*, ce qui n'étoit pas néceſſaire à l'égard de l'autre partie. Ainſi l'oubli d'un mot eut cet effet, que le prix d'une partie de la vente ne ſuffit pas même à acquitter les droits de relief à merci, de mutation que le Seigneur ſuzerain répétoit accumulés ſur l'autre. Naru proteſta que toutes les terres ne devoient relever que de la Patrie, qu'il étoit affreux d'être ruiné pour deux mots de plus ou de moins, & deux mots inutiles encore à deux toiſes de ſon jardin. Son Seigneur n'en ſoutint pas moins, avec raiſon, que ſon droit devoit être reſpecté, quelqu'en fût la ſource, puiſqu'il étoit devenu ſa propriété. Naru fut contraint de payer exactement; Naru perdit auſſi le prix de ſes terres en un moment; mais abattu par le plus cruel

chagrin, il tomba dangereuſement malade. Pour conſerver du moins à ſes chers enfans entr'eux d'une manière égale ce qui lui reſtoit des débris de ſa fortune, il voulut prudemment faire ſon teſtament. Il ſavoit que le chef-lieu de ſon domicile étoit placé ſur un terrein limitrophe de ces deux Coutumes dont l'oppoſition choquante venoit de lui porter un coup ſi funeſte. Il paroiſſoit à peu près probable que ſa cuiſine & ſes granges étant placées ſur le terroir de la Coutume où l'on partageoit également, il auroit peut-être pu y donner valablement des preuves égales de ſa tendreſſe à chacun de ſes enfans; mais la chambre à coucher dans laquelle il étoit demeuré ſuccombant à la douleur, étoit plus vraiſemblablement placée ſur la Coutume d'inégalité, où l'aîné emportoit les quatre parts, & ne laiſſoit à tous ſes Cadets enſemble qu'un quint viager. Quelque dangereux que fût l'état de ſa maladie, Naru voulut pourtant tout hazarder, plutôt que de

laisser après lui de malheureuses victimes de cette barbarie des loix. Le plus sûr moyen de bien faire étoit de se faire transporter à à quelques verges au delà de ses terres, au milieu de la campagne, dans un terroir qui ne fût point contesté par les deux Coutumes à-la-fois. L'état de sa maladie s'y opposoit, mais son Notaire lui dit qu'il devoit s'y déterminer d'autant plus volontiers, que c'étoit l'usage journalier de tous ses voisins en pareil danger. Naru donc mourant, accompagné de ce Notaire, & de deux témoins se transporta au milieu des terres, & là exposé à l'ardeur du Soleil, fit son testament. Il pensa en mourir d'épuisement & de fatigue; mais du moins il corrigea la dureté, la bizarrerie des Loix de sa petite habitation, par les loix de l'habitation voisine.

Cependant son épouse en larmes gémissoit a la vue même de ce testament qui en lui rappelant la médiocrité de sa fortune, ne la réparoit pas. Elle s'écrioit; ô le *Tyen*, Dieu suprême! quel bras tu as ap-

péſanti ſur nous ! Qu'avons-nous fait pour mériter ta colère ? Prions, ajoutoit-elle, en ſe tournant vers Naru ; implorons la miſéricorde de ce Dieu bienfaiſant, mais irrité ; qu'il nous rende à la vie, qu'il conſerve celle de nos enfans. Eh ! ne vois-tu donc pas, lui répondit Naru, que ce deſtin eſt néceſſaire, que les loix de la Nature ſont immuables, que nos malheurs ſont un anneau d'une grande chaîne ? Crois-tu que le *Tyen* va pour une chétive créature comme toi déranger ſes loix éternelles ? Periſſons donc ſur le fumier, puiſqu'il eſt vain de nous plaindre. Barbare ! s'écrioit ſa femme, toute ma conſolation reſte en ce *Tyen*, le Dieu de mes ancêtres, & tu veux, plus cruel que le deſtin même, me l'arracher encore ! Je ſoufre, & tu crois qu'il ne peut me ſoulager ! J'adore une Divinité ſenſible, compatiſſante au malheureux, & qui voudra bien à ma prière, ſe laiſſer toucher ; & tu me montres un tyran inflexible, qui de tout tems

a arrangé les choſes, pour qu'une miſérable famille périſſe aujourd'hui dans le déſeſpoir. Je te montre la vérité, dit Naru, dégagée des erreurs de nos Pères. Non, ce n'eſt pas elle, tes prétendues vérités déchirent mon cœur : les miennes le ſoutiennent. Sont-ce donc là les conſolations que tu as puiſées dans tes livres, que tu appelles Philoſophiques ? Quels adouciſſemens, grand Dieu ! au comble de nos infortunes, que la néceſſité du malheur, la Nature gémiſſante, & ſon Auteur indifférent à ſes gémiſſemens ! Ah ! mes vielles erreurs me ſont plus chères que tes nouvelles vérités.

CHAPITRE XVI.

Naru retourne cultiver de nouveau la terre.

NARU ne put parvenir à faire ſa paix avec ſa tendre épouſe, qu'en s'engageant de livrer au feu ces livres prétendus philoſophiques, ou l'amour de la ſa-

geſſe ne conduiſoit qu'à la haine, qu'à l'indignation contre ſoi-même & contre toute existence.

Il étoit prêt de faire ce ſacrifice, lorſque l'occaſion ſe préſenta d'en faire un échange : à leur place il acquit des livres d'Agriculture, d'Economie ruſtique. Sa femme voulut les lire d'abord, & ſon goût s'enflamma à la vue du bonheur champêtre, de l'abondance que promettoient leurs inſtructions & leurs Auteurs. Tu cultivas la terre, ami, dans les vallons de Kilam, dit à Naru cette femme ingénue, tu fis croître des melons chez les Talapoins, ne pourrois-tu faire germer le beau froment dans quelque campagne, en multiplier les épics par le ſecours de la charrue à ſemoir & de bien d'autres machines curieuſes que je vois décrites dans ces nouveaux livres? Les choſes ont bien changé depuis que tu quittas ces vallons de Kilam, dont la misère chaſſa ta famille. Une foule d'inventions nouvelles, à ce qu'il me paroît, ont appris à forcer l'avarice

des ſaiſons & la ſtérilité des terres. L'Agriculture eſt le premier de tous les arts, & il me paroît le plus noble. Un payſan à ſon aiſe eſt un petit ſouverain dans ſon enclos. Une haie d'épines bien garnie, garantit ſes domaines à l'extérieur de toutes les incurſions d'un ennemi étranger. Deux bons chiens de baſſe-cour ſont les gardiens de ſon empire. Les animaux qui peuplent ſes étables ſont ſes ſujets. Ils lui fourniſſent le lait de leurs mamelles; ils le nourriſſent de leur chair: ils ne vivent, ils ne ſe multiplient que pour lui. Sûr de ſon trône, ſans jamais craindre leur révolte, il vit au milieu d'eux ſans inquiétude; il les ménage, il en prend ſoin comme feroit un pere, parce qu'ils ſont ſon bien; mais feroit-il leur deſpote, leur tyran, il peut toujours s'applaudir de leur ſoumiſſion: fidèles à la patrie où ils ſont une fois attachés, il n'a point à redouter de voir ſon empire déſert par leur émigration. Souverain ſans crainte, tenant avec vigueur ſon ſceptre ruſtique,

il peut, ſans autre ambition, être auſſi heureux au centre de ſes états, que le comporte la condition humaine de tous les Potentats. Allons donc, mon ami, fuir dans ces vallons heureux où tu es né. Le chaume ſur le toît du malheureux le garantit de la pluie comme l'ardoiſe & le plomb ſur les palais des Grands. Allons, fuyons de ces lieux reſſerrés où l'exiſtence ſemble être à la gêne; c'eſt en traverſant les champs qu'on ſent ſa liberté; le vaſte coup d'œil qu'ils embraſſent, étend les idées & dilate l'ame. Le corps même s'applaudit de cet exercice, il augmente ſa vigueur: que tardons-nous à partir?

Naru ſe mit donc en route avec ſa femme & ſes enfans. Il alla chercher une chaumière à habiter. Il parcourut d'abord des plaines immenſes d'un terroir excellent, ſans voir un ſeul hameau. Ces plaines lui parurent cependant bien cultivées. A deux lieues de-là Naru rencontra une fort belle Ferme. Quels ſont les propriétaires de ce bel héritage, demanda-t-il?

Les pauvres ſolitaires de la Ki-ma-ki ; lui répondit-on, à qui ce terrein produit vingt-cinq mille thaels de revenu effectif chaque année. Huit charrues & trente perſonnes labourent ces champs pour le compte des ſix Talapoins que vous voyez logés plus haut dans ce palais qui domine ſur la campagne. Naru alla demander du travail dans cette Ferme. On lui dit qu'il n'y en avoit point, & il calcula cependant que de ſi vaſtes poſſeſſions diſtribuées entre une multitude de petits particuliers, pouvoient faire vivre à leur aiſe plus de quatre cens perſonnes, & auroient formé deux à trois Villages fort honnêtes, & pluſieurs troupeaux très-nombreux & très-gras. Naru, apprit que cet abus avoit été ſenti ; que les Loix de la Cochinchine avoient ordonné aux Talapoins de ſe renfermer dans les exercices de la piété & de la ſolitude ; & leur avoient défendu d'augmenter les biens de ce monde auquel ils avoient renoncé ; & d'étouffer

d'ailleurs une réproduction à laquelle ils ne vouloient pas se livrer; mais il sut aussi que ces Loix étoient demeurées sans exécution. Quelqu'un lui dit que ces Talapoins avoient depuis observé que ces riches métairies étoient l'ornement de l'Empire; que les terres ne pouvoient être mieux cultivées que par des mains aussi opulentes. Naru soutint que la multitude des hommes & des habitations sur un terrein l'honoroient beaucoup mieux que l'amas des pierres de taille & des plus beaux donjons; que les troupeaux & les efforts de trois Villages fertiliseroient encore mieux le terrein divisé entr'eux, que ne feroit le plus riche propriétaire de la plus belle Ferme de tout l'Empire, & qu'il falloit enfin que la partie laborieuse des hommes nés & utiles pût vivre, si l'on le refusoit aux hommes à naître.

Naru alla donc plus loin encore chercher une chaumière habitable. Il traversa bien des Villages sans en trouver qui lui

convinſſent. Il vit dans les uns des châteaux ſomptueux, & des tannières qui les environnoient, des chemins inabordables où les voitures s'embourboient, de véritables fondrières & des allées percées à grands frais derrière le château ; des emplacemens heureux pour l'induſtrie, des ſéjours riants, des bras de rivières commodes pour y établir de petites branches de commerce, & rien de tout cela n'étoit habité. Les Seigneurs du lieu ne les fréquentoient que pour la chaſſe. quelques modiques avances euſſent ſuffi pour créer dans leurs Villages un petit commerce d'induſtrie qui en auroit changé les repaires en taudis honnêtes ; mais l'équipage de chaſſe, les Sociétés qu'on recevoit de la Capitale pendant le court eſpace de tems qu'on habitoit la Terre, ne laiſſoient point de fonds pour vivifier le hameau. On ſavoit bien labourer les terres, mais l'engrais étoit rare. On enlevoit chaque année au ſol celui qu'il ſe

destinoit lui-même, pour le porter sur les toîts. Le plus riche Fermier du canton en achetant au plus haut prix ce qui en restoit de tous les petits manouvriers des lieux, n'en laissoit aux autres Cultivateurs que ce qu'il en falloit pour que leurs terres qu'il n'avoit pas daigné affermer, rendissent un peu de paille.

Naru poussa plus loin. Il examinoit les campagnes d'un œil attentif. Il s'étonnoit de voir les Cochinchinois de plusieurs belles Provinces faire comme les Sibériens, leur boisson d'une eau un peu aigrie par la fermentation du son, lorsqu'il appercevoit d'un autre côté des multitudes de rideaux, de doux côteaux verdoyans que l'on auroit pu planter sans nuire au pâturage qu'ils offroient, soit en ananas, soit en autres arbres fruitiers, dont l'abondance auroit fourni une liqueur agréable aussi commune & presque aussi bon marché que celle qu'on obtenoit par la fermentation du son. Mais ces rideaux, ces côteaux appartenoient aux

Seigneurs, & ces Seigneurs n'étoient jamais venus dans leurs terres ; ou ils étoient la propriété de quelques malheureux Manouvriers, qui n'ayant pas l'avance d'une année de Taille, étoient bien loin de pouvoir faire celle qui étoit nécessaire pour planter des arbres & en attendre les fruits. Naru formoit des veux pour que l'Empereur encourageât ces plantations utiles, par quelque moyen digne de sa sagesse.

Il ariva enfin dans un de ces lieux où l'agromanie avoit déployé tout son éclat. Toutes les côtes qui bordoint une riche vallée avoient été défrichées. Le geniêvre & les ronces avoien cédé aux efforts du soc. Le Seigneur étoit réputé pour le plus grand économiste du canton & de la Cochinchine, dans les Ephemerides de l'Empire. Naru se sentoit déjà pénétré pour lui de la plus haute estime, de la plus sincère vénération. ô habitans fortunés, s'écrioit-il ! heureux hameau, qu'environne le Château d'un si bon Maître !

Il vous met le froment & l'avoine à la place des ronces ; il multiplie vos richesses, & dans un pays stérile, sur un terrein inculte crée l'abondance. Eh ! que parlez-vous de richesse & d'abondance, s'écrièrent quelques Vieillards du Hameau, qui l'entendirent ! ne savez-vous voir, ô Bourgeois des Villes ! que ce malheureux Seigneur augmente de jour en jour notre misère ? Naru & son épouse ne comprenoient rien à cela, & s'étonnoient beaucoup. Apprenez, leur dit un de ces Vieillards, que cent arpens de terres legères, de craie & de cailloux que vous voyez blanchir chaque jour à mesure que les eaux qui descendent en torrent, les délavent, étoient autrefois couverts d'une mousse abondante. Ce Hameau faisoit paître sur ces côtes verdoyantes trois cens moutons. Chaque habitant avoit deux & trois vaches, de la substance desquelles il nourrissoit à l'aise sa nombreuse famille ; leur fumier engraissoit ses terres, augmentoit ses récol-

tes, & la baſſe-cour ſe trouvoit bien de ce concours : mais aujourd'hui !... Eh bien, dit Naru, un champ rend plus de nourriture en paille qu'il ne fait en herbes. Aujourd'hui, continua le Vieillard en ſanglottant, il n'y a plus dans ce Hameau un ſeul mouton, & les plus riches Laboureurs n'ont qu'une vache. Savez-vous comment le Seigneur compenſe ces pertes, nous dit-il ? Il nous fait faire des journées à vil prix à curer ſes foſſés, à élaguer ſon bois, à nettoyer ſes vergers, à dépouiller enfin ces malheureux brins d'avoine crûs ſur la ſource de nos misères (*). Si vous ſaviez, Monſieur, de

(*) Ce fait eſt vrai de toute vérité dans toutes ſes parties, & par cela ſeul il mérite d'être mieux approfondi. On dit que les prairies ne ſont pas en honneur à la Chine, la contrée la plus peuplée de l'univers, qu'on y a calculé qu'un champ rendoit autant de paille pour les beſtiaux qu'un pré de la même grandeur auroit fourni de foin, & que l'on a conclu qu'il valoit mieux avoir trop de bled & nourrir quelques animaux du ſuperflu des grains, que de laiſſer mourir de faim un ſeul homme devant un tas de fourrage. C'eſt ce

quelle reſſource eſt une bête à lait dans la chaumière du Pauvre, quand elle trouve ſa nouriture gratuite dans des Communes. Ecartons nous de ces lieux, dit Naru, où l'opulence d'un indigne Seigneur s'approprie l'aiſance de tous, & ne ſe fonde que ſur la miſère publique.

CHAPITRE XVII.

Un bon Seigneur lui donne une habitation; il commence d'étre ruiné de nouveau par le fiſc.

NARU entendit parler d'un autre Seigneur à quelques lieues de-là, d'une manière plus avantageuſe. Celui-ci étoit un peu raillé dans les châteaux, mais ſon nom étoit adoré des Habitans du canton. Sa demeure étoit à-la-fois

qu'on lit dans une hiſtoire très-philoſophique des deux Indes. Il ne m'en paroît pas moins certain qu'en France les cantons les plus peuplés ſont les vallées & tous les lieux où il y a des pâturages.

élégante & commode, ſans être magnifique. Le bon goût des Arts avoit marqué chacun de ſes appartemens. Sa Terre étoit bien plantée, & par-tout où pouvoit croître un arbre utile, il y en avoit un. Toutes les rues de ſon Village cailloutées à ſes frais étoient tenues en bon état. Une bonne haie d'épines taillée chaque année par ſon Jardinier, & bien alignée, bordoit ces rues & fermoit les cours & plans de ſes Vaſſaux. Il avoit auſſi contribué à cette dépenſe utile utile qui en même-temps décoroit l'habitation. Toutes les maiſons de ce lieu avoient été revêtues d'un bon placage & blanchies par ſes ordres: elles offroient un air d'aiſance qui charmoit la vue. Une petite Manufacture qu'il avoit commencée, & dont il avoit prêté les premiers fonds, ne laiſſoit aucun lieu à l'oiſiveté & à la mendicité. Les uns lui devoient leur première charrue, les autres leurs ſemences; ceux-ci leurs granges, ceux là une bête à cornes. Les plus pauvres étoient de

préférence occupés de ſes travaux ; & loin que la dureté des ſaiſons & la briéveté des jours fût une raiſon pour diminuer leurs ſalaires, c'en étoit une pour lui de les augmenter. On ſent bien que les malades trouvoient dans ſon Château tous les ſecours : le Médecin d'une Ville voiſine étoit gratifié pour ſoigner le Village. Le Curé, ami du bon Seigneur, ne faiſoit point un crime à ſes Ouailles d'aller le jour marqué pour la prière, danſer ſur la place du Château. La Dame du lieu ſe plaiſoit à animer la fête de ſa préſence, & ſon ſoin étoit d'en payer les violons. Auſſi les peres, les amis de tous leurs vaſſaux, leur protecteur, leur défenſeur contre tous, ces braves Seigneurs en étoient-ils adorés. Naru alla les trouver, leur conta ſes malheurs, demanda un établiſſement, & en fut bien accueilli. On lui fit bâtir une maiſon aſſez commode, car il n'y en avoit jamais de vuide dans le Village. Le Seigneur lui afferma de ſes propres terres qu'il cultivoit lui-

même, & ſe promit de le guider dans leur culture, d'après l'expérience bien conſtatée de pluſieurs ſiècles.

Naru paroiſſoit enfin devoir trouver le bonheur qu'il cherchoit depuis long-temps. Mais voici ce qui le troubla. Au bout de ſon année, Naru, pour augmenter ſon aiſance, fit tuer un porc, éléve de ſa baſſe-cour, & le fit en même-tems ſaller. Quelques jours après on vint lui demander où il avoit pris le ſel de cette *groſſe ſalaiſon*. Narû répondit qu'il s'étoit ſervi de celui qu'il avoit acquis dans les greniers publics pour l'uſage de ſa maiſon, & on lui déclara procès-verbal auſſitôt & confiſcation de ſon porc: amende s'enſuivit rapidement. Ce malheur ne fut pas remède. Naru tua un autre éléve, & quoiqu'il eût chez lui encore aſſez de ſel pour l'embaumer, il alla en lever exprés pour cette opération, & fit écrire le terme *ſalaiſon* au lieu du fâcheux mot *pot & ſalière*, qu'il avoit laiſſé ſubſiſter ſur l'hiérogliphe précédent. Mais il arriva

que, ſuivant l'uſage de la contrée où il étoit, il avoit été fixé à la quantité de boiſſon dont il devoit faire uſage pour ſon année dans ſon petit ménage ; mais le cochon cette année ayant amené cette année une ſoif un peu forte, la conſommation qu'il fit ſe trouva excéder un peu la fixation. Auſſi-tôt nouveau procès-verbal comme ayant *trop bu* ; droits de vente en détail exigés. Naru eut beau proteſter qu'il n'avoit pas vendu pour une coquille de ſa liqueur, qu'il lui falloit bien boire s'il avoit ſoif : proteſtations inutiles. Eh, Meſſieurs ! que voulez-vous donc, dit Naru aux Juges du Tribunal qui opinoient en gémiſſant ? *Pas aſſez ſalé, trop bu.* Et aurois-je moins bu, ſi j'avois plus ſalé ? Les Juges du Tribunal frémirent de pitié, d'avoir à prononcer ſur la ſuppoſition d'un délit comme ſur le délit même, & cependant ils le condamnèrent.

CHAPITRE XVIII.

Il achève d'être ruiné par le fisc.

INstruit par cette leçon, Naru se promettoit bien d'être dorénavant plus économe du jus de ses tonneaux, & de ne pas trop boire ni avec les Curés, ni avec les Baillis voisins, ni avec les Etrangers qui viendroient lui demander l'hospitalité, dût-il leur paroître l'homme le plus avare & le plus vilain de toute la terre. Malheureusement, dans une habitation voisine, un valet de sa petite métairie avoit une épouse charmante & tendrement aimée, qui languissoit depuis long-temps des suites fâcheuses d'une première couche. Naru fut vivement sollicité de lui envoyer un flacon du jus de son meilleur ananas, que le Médecin des environs avoit déclaré être le seul remède propre à rétablir la pauvre malade. La malignité du sort qui gouvernoit toujours

Naru, voulut qu'il ſe laiſſât toucher des larmes de ce valet, & qu'il lui remît donc un flacon de ce ſpécifique pour ſauver la vie des femmes en couche. Mais à peine ſorti de chez lui, ce valet interrogé par deux hommes à face dure, de qui il tenoit cette liqueur qu'il portoit à la main, n'eut pas la lâcheté de trahir le nom de ſon bienfaiteur; & auſſi-tôt nouveau procès-verbal contre Naru, comme vendant en fraude le jus de ſes ananas. Naru fit envain mille imprécations, mille ſermens pour aſſurer qu'il ne vendoit pas de ſon ananas aux jeunes femmes en couche, mais qu'il le donnoit; en vain jura-t-il par le Tyen qu'il ne falloit pas laiſſer périr une jeune épouſe qui devenoit, par ſa fécondité, utile à l'Empire, faute d'un ſecours ſi facile; que puiſqu'elle n'avoit pas de jus d'ananas pour ſe guérir, ni de thaels pour en acquérir, il falloit bien, par humanité, lui en donner un peu: tout cela fut inutile auprès des hommes à face

dure, qui déclarèrent qu'ils n'avoient d'autre moyen de s'avancer dans leur état, que de faire des procès-verbaux, & qu'il leur en falloit rédiger à quelque prix que ce fût : nouvelle condamnation s'ensuivit donc, nouvelle amende. Naru regardé comme un fraudeur hardi que rien n'arrêtoit, fut exécuté impitoyablement dans ses troupeaux, dans ses grains, dans ses meubles; il fut dès-lors ruiné sans ressource.

CHAPITRE XIX.

Il attaque un Voyageur sur une grande route. Il est arrêté. Son discours au Juge qui l'interroge.

ACcablé du poids de son infortune, sans espoir, sans aucun bienfait à demander ni à attendre, Naru sortit de chez lui, errant à l'avanture. Il croise un grand chemin. Un Cavalier s'avance. Une ample valise étoit portée sur la croupe de son cheval. Avançons à lui, dit Naru:

il paroît dans l'opulence. Je ſuis dans l'infortune. Qui fit l'inégalité des conditions ?... Mais où ſuis-je ? ou m'égaré je ? Mais un vol !... & après tout, les Spartiates ne voloient-ils point, en prenant ailleurs ce qui leur convenoit ? Me dira-t-on qu'on ne vole point là où tout eſt en commun ? diſtinctions où mon eſprit éperdu ne veut point entrer. Naru s'élance. Il expoſe ſes malheurs : il pleure, il gémit ; il demande a genoux à partager l'or s'il s'en trouve dans la valiſe. Le Cavalier tremblant, effrayé, la délie, & fuit de toute la vîteſſe de ſon cheval, pour le dénoncer Naru conſerve à peine la force de la recevoir, de la rapporter chez lui. Il verſe avec un ſilence morne, dans le ſein de ſa femme, l'or qu'elle contenoit. Elle eſſaie de compter, ſaute au cou de ſon mari, le ſerre, l'embraſſe & court embraſſer ſes enfans auſſi. Puis elle fait des queſtions.... Mais d'où vient cet or ?... De quelle main ce bonheur inattendu ?... Elle n'en dit pas davantage.

Une

Une troupe de gens armés a enfoncé la porte. Naru est saisi au collet. Miséricorde ! juste Ciel ! s'écrie sa femme, & elle tombe évanouie. Naru fut entraîné au cachot chargé de fers, & l'on commença son procès.

Mon destin étoit inévitable, dit le Fils de Chinki à son Juge. Une impulsion que je ne pus maîtriser & que je déteste, me força à ce que j'ai fait. J'ai combattu ; mais j'ai été déterminé nécessairement par des réflexions plus puissantes : or ces réflexions, je ne me les suis pas données. Mon infortune étoit donc indépendante de ma volonté. Si mon pere avoit pu me placer chez un Potier ou chez un Tailleur pour me donner un métier, je ne fus pas entré au service d'un Ca-da ka ku ; je n'eus pas été chassé pour aimer une femme. Si j'étois resté dans cette maison je n'eus pas fait de l'eau de Semracsed ; je n'eus pas eu occasion de prendre le parti des Thaous ; je n'eus pas encore été chassé & forcé d'entrer au service d'un

homme d'affaires, où je vis une femme dont je sauvai le frere de la corde, qui me sollicita d'être Bailli, ne pouvant mieux faire; je n'eus pu perdre une charge qui m'obligea d'aller chercher un asyle à la campagne, où je perdis par un porc mal salé, par deux mots que mon Tabellion oublia, & par quelques veltes de jus d'ananas que je bus de trop, dit-on, par un peu de ces ananas enfin donné par commisération, le reste de ma fortune & toutes mes espérances. Mon ame flétrie par tant de malheurs n'eût pas conduit mes pas désespérés au hasard sur une grande route, & pourquoi y vis-je un Cavalier? pourquoi portoit-il une ample valise? pourquoi cette idée?... J'étois donc né pour cette fin affreuse, puisqu'il ne dépendoit pas de moi de l'éviter!... Infame! scélérat! dit le Juge en courroux: il ne dépendoit pas de toi de résister au penchant qui va te livrer aux bourreaux! Comment le voulez-vous? j'ai été conduit par des causes étrangères; j'ai sauvé

un homme de la corde ; j'ai été Juge ; je ſerai jugé ; j'expirerai ſur la roue : tout cela eſt dans l'ordre, je n'ai pu mettre une cheville dans la roue. Il eſt auſſi dans l'ordre, reprit le Magiſtrat, que tes ſentimens ſoient abhorrés, que je venge la ſociété du trouble que tu lui as cauſé, afin que cette ſociété ſe conſerve. Ah! du moins proportionnez la peine au crime. J'ai enlevé le ſuperflu d'un homme dans l'abondance. Ne m'enlevez pas une vie néceſſaire par des tourmens inutiles, ſurabondans au projet de me donner la mort. Imitez les Magiſtrats d'un très-grand Empire nouveau, où les loix & l'humanité ſont d'intelligence. Je n'en ſuis pas le maître, dit le Magiſtrat, tu ſais quelle peine nos Loix prononcent contre les Voleurs de grand chemin. Loix cruelles & barbares, ſi peu proportionnées aux délits, s'écria Naru! Tu te trompes, malheureux! mais quand tu le ſuppoſerois ainſi, dit à ſon tour le Magiſtrat, il eſt néceſſaire que ces Loix exiſtent

jusqu'à ce qu'on en ait de meilleures : car pour les réformer, il faut des esprits supérieurs aux nôtres, & tu vois qu'il ne dépend pas de nous de faire naître des génies réformateurs & des circonstances propres à réformer. O comble d'horreurs, s'écria Naru ! il faut que les circonstances de ma vie m'amènent involontairement, rébuté d'état en état, malheureux, forcé d'en changer souvent, écarté partout où j'aurois pu donner l'essor à mon industrie ; il faut qu'elles m'amènent involontairement jusqu'au pied de l'échaffaud, que des Loix barbares inventées dans des siècles de fer, existent pour ma condamnation, que je sois roué avant que des génies supérieurs proscrivent le supplice de la roue, & qu'ainsi je sois à la fois victime des circonstances, des tems, des lieux, des personnes. Ma destinée est-elle assez affreuse !

CHAPITRE XX.

NOus avons ici consulté l'histoire du bon-homme Chinki. Nous nous sommes assurés que, comme le dit son Auteur, il est très-vrai que les autres freres de Naru n'ayant pu se livrer à aucun métier qui ne demandât des formalités, des frais, des maîtrises, s'abandonnerent à contrefaire des signatures, à mettre les passans à contribution, à dominer le hazard dans les jeux défendus, & qu'ils périrent tous comme Naru dans les supplices. Les filles ne furent pas en effet plus heureuses : elles s'éteignirent dans le libertinage. Il est également certain que la cadette de toutes ces filles, accusée d'avoir volé une vieille robbe pour en couvrir *Dinka* sa sœur, qui étoit tombée dans la mendicité, ne pouvant obtenir sa grace auprès de sa maîtresse qui avoit sauvé un assassin de qualité, périt aussi, comme ses freres, de la main

des bourreaux. Ces propres détails écrits très-sûrement par le bon-homme Chinki, (quoique la manière vive, ingénieuse & agréable dont ils sont présentés, ait pu faire croire à plusieurs graves Savans & Commentateurs qu'ils n'étoient pas l'ouvrage d'une main dure & pesante habituée à manier le soc de la charrue) portent cependant avec eux le sceau de la pure vérité. On ne sauroit encore contester que ce que dit l'Auteur du bruit que firent ces malheurs d'une famille de l'Empire dans la Capitale de la Cochinchine, est très-exact. Ils en auroient fait bien davantage sans doute, s'ils eussent été tous connus. L'Empereur nouvellement monté sur le trône de ses aïeux, entouré des dignes Ministres que la voix publique avoit appellés auprès de lui, avoit signalé déja son règne par des vues sages & pleines de bonté. La denrée la plus nécessaire à la vie que souilloit depuis long tems dans les marchés publics la main des bourreaux, sur le prétexte

d'y prendre leur ſalaire, étoit devenue libre de toutes taxes, de toutes levées d'un bout de l'Empire à l'autre. Les arts & métiers le furent auſſi bientôt après. Déjà le ſang des pauvres ne cimentoit plus les grandes routes, & des voitures plus legères & bien plus commodes traînées avec rapidité, faiſoient franchir aux voyageurs, à peu de frais, toutes les diſtances de l'Empire d'un lieu à l'autre. Le ſage Empereur ſe fit rendre compte dans le tems de ce ſupplément d'aventures, & en fut frappé. L'ordre fut rétabli dans les Tribunaux comme dans les arts & métiers. Les états ſupérieurs de la Société dans tout ſon Empire furent adminiſtrés auſſi ſagement que les états inférieurs, & tous les Citoyens de la Cochinchine béniſſent à jamais le nom d'un ſi bon Prince qui, dans ſa jeuneſſe, a réformé tant d'abus, & ſi bien amélioré la condition de ſes pauvres Peuples.

FIN.

2563-084